

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01993

Numéro SIREN : 831 129 713

Nom ou dénomination : A.B. INVEST.

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2021 sous le numéro de dépôt 15062

AB INVEST

SAS au capital de 1 400 000 Euros
Siège social : Zone de Champigny
97224 DUCOS
R.C.S FF : 831 129 713 (2017 B 1993)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

=====

Le 30/06/2021, à 14 heures 30.

Les associés de la SAS **AB INVEST** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président. Il ressort de la feuille de présence que sont présents ou représentés :

– Monsieur Etienne BAYLERE, détenant.....	5 actions,
– Monsieur Florent BAYLERE, détenant.....	5 actions,
– Monsieur André BAYLERE, détenant.....	<u>139.990 actions.</u>
Total des actions présentes ou représentées.....	140.000 actions,

sur les 140.000 actions composant le capital social.

Monsieur André BAYLERE préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou représentés à leur disposition au siège social dans les délais requis. L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.
 - Quitus au Président.
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats.
 - Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions.
-
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 1 571 588,63 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 1 571 588,63 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **812 141,94 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2 383 730,57 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 383 730,57 Euros**, de la façon suivante :

- à titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de..... 1 690 000,00 Euros,
- au report à nouveau pour le solde, soit..... 693 730,57 Euros,
- 2 383 730,57 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende brut unitaire de 12,07 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes (CGI - art. 243 bis) :

Date de clôture	Dividendes	Autres revenus distribués
2019	0 Euros	
2018	180.000 Euros	
2017	0 Euros	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée approuve les opérations telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-10 du Code de commerce.

Etant observé que l'associé concerné par une convention n'a pas pris part au vote, **cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 4

L'Assemblée confère tous pouvoirs à la SELARL Vincent LACOSTE & Associés – 2, rue Eucharis, lotissement Dillon Stade, Espace Arc-en-ciel, FORT-DE-FRANCE (97200), prise en la personne de son Gérant, Vincent LACOSTE, et à toute personne désignée par lui, pour :

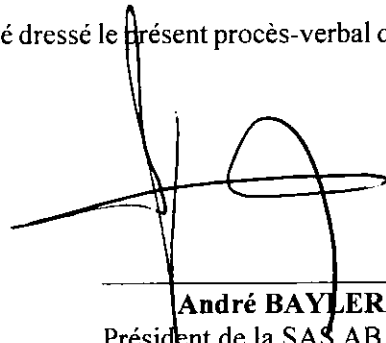
- signer tous documents,
- certifier conformes à l'original tous actes ou états comptables de la Société,
- produire toutes pièces justificatives,
- effectuer tous dépôts,

et, plus généralement, faire le nécessaire à l'effet d'instruire, au nom de la Société, les formalités requises par les décisions de la présente Assemblée, et en particulier, le dépôt des comptes auprès du registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de FORT-DE-FRANCE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a loop.

André BAYLERE
Président de la SAS AB INVEST
Président de séance

AB INVEST

SAS au capital de 1 400 000 Euros
Siège social : Zone de Champigny
97224 DUCOS
R.C.S FF : 831 129 713 (2017 B 1993)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

*

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 (extraits)

RESOLUTION N° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **1 571 588,63** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **812 141,94** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2 383 730,57** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 383 730,57** Euros, de la façon suivante :

- à titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de.....1 690 000,00 Euros,
- au report à nouveau pour le solde, soit.....693 730,57 Euros,
- 2 383 730,57 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende brut unitaire de 12,07 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes (CGI - art. 243 bis) :

Date de clôture	Dividendes	Autres revenus distribués
2019	0 Euros	
2018	180.000 Euros	
2017	0 Euros	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4

L'Assemblée confère tous pouvoirs à la SELARL Vincent LACOSTE & Associés – 2, rue Eucharis, lotissement Dillon Stade, Espace Arc-en-ciel, FORT-DE-FRANCE (97200), prise en la personne de son Gérant, Vincent LACOSTE, et à toute personne désignée par lui, pour :

- signer tous documents,
- certifier conformes à l'original tous actes ou états comptables de la Société,
- produire toutes pièces justificatives,
- effectuer tous dépôts,

et, plus généralement, faire le nécessaire à l'effet d'instruire, au nom de la Société, les formalités requises par les décisions de la présente Assemblée, et en particulier, le dépôt des comptes auprès du registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de FORT-DE-FRANCE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Président de la SAS AB INVEST
André BAYLÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

35 boulevard du général de gaulle 97200 Fort-de-France

email : greffe@gtc972.fr - www.infogreffe.fr

LACOSTE ET ASSOCIES

2 rue E, Eucharis - Dillon - Stade Dillon

97200 Fort de France

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.B. INVEST.

Numéro RCS : 831 129 713

Numéro Gestion : 2017B01993

Forme Juridique : Société à responsabilité
limitée

Adresse zone de Champigny
: 97224 Ducos

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2020

Durée de l'exercice : 12 mois

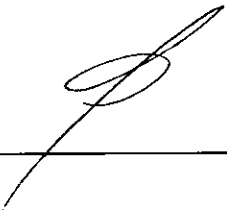
Comptes annuels déposés le : 20/07/2021

Sous le numéro : 2053

Les comptes annuels déposés étant assortis d'une déclaration de confidentialité pour ce qui concerne le compte de résultat, celui-ci ne sera pas communicable aux tiers par application des articles L.232-25 alinéa 2 et R.123-154-1 du code de commerce.

Délivré à Fort-de-France le 20 juillet 2021

Le Greffier,



Nous vous invitons à lire attentivement le présent récépissé de dépôt. Si vous constatez une erreur matérielle, veuillez nous envoyer un message à l'adresse email greffe@gtc972.fr

